

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Arrêté du 8 février 2012 modifiant L'arrêté du 3 mai 2007 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants à usage principal d'habitation proposés à la location en France Métropolitaine pour lesquels les quantités d'énergie sont évaluées sur la base de consommations estimées (consommation conventionnelle) – Logement 6.A.

N° de dossier : 2020-06-121	Certification délivrée par : CESI CERTIFICATION
N° ADEME (partiel ou/et complet) : 2034L1001991	N° certification : ODI-00152
Date de validité : 14/06/2030	Police d'assurance : ALLIANZ n° 53407426
Date de création : 15/06/2020	Nom du technicien : Bernard ASTAY
Date de visite : 15/06/2020	LAB ENERGIE
Date de construction : De 1989 à 2000	Parc Saint-Jean Bât 2
Surface habitable (m²) : 89.95	ZAC du Mas de Grille
	34430 SAINT JEAN DE VEDAS
	TEL : 04 67 48 79 / FAX : 04 67 65 49 66
	SIRET : 524 277 399 00019

Désignation du bien :

Adresse : 23 RUE DES CONGREGATIONS 34000 MONTPELLIER
 Etage : Bâtiment : Numéro de lot(s) : Porte :
 Catégorie : 4 Pièces Type : Maison Nbre de niveau : 2 Nbre de niveau de sous-sol : 0

Désignation du propriétaire :

Nom : M Michel COMBETTES
 Adresse : 23 RUE DES CONGREGATIONS 34000 MONTPELLIER

Désignation du propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :

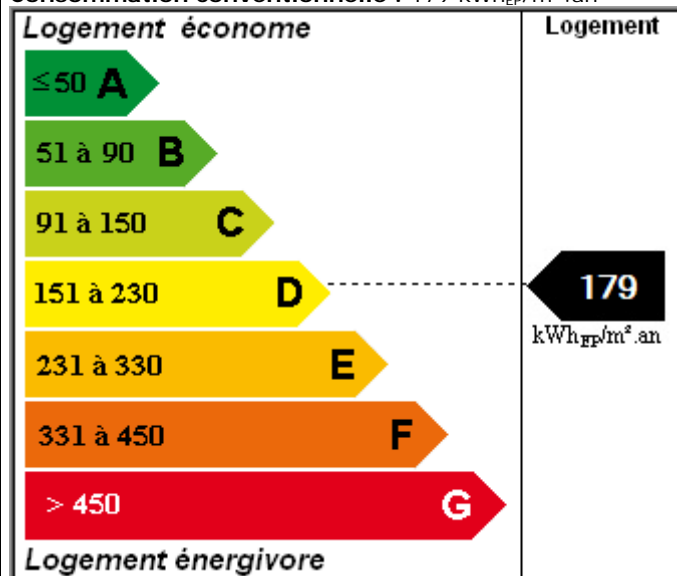
Nom : Adresse :

Consommations annuelles par énergie :

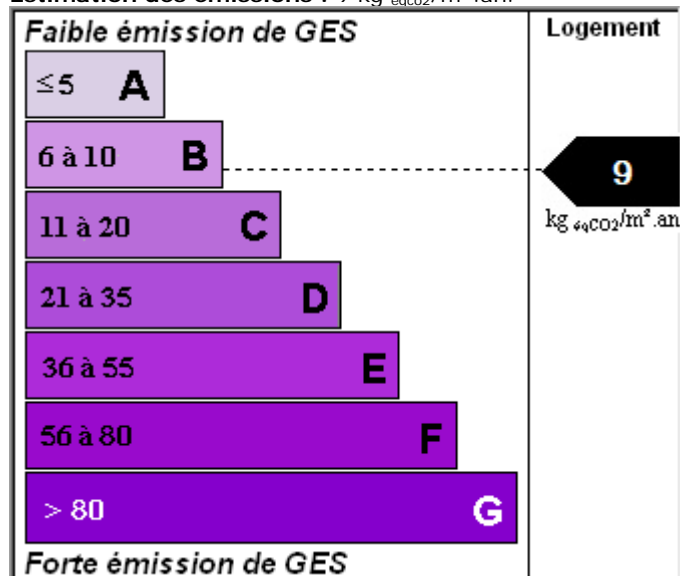
Obtenues par la méthode 3CL-DPE, (V.2012), estimées à l'immeuble ou logement (cochez la case), prix moyens des énergies indexés au 15/08/2015.

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (ETTC abonnements compris)
	Détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	Détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	3825 (Electricité)	9869 (Electricité)	529
Eau chaude sanitaire	2412 (Electricité)	6223 (Electricité)	264
Refroidissement			0
Consommations d'énergie pour les usages recensés	6237	16092	917

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'ECS et le refroidissement
 Consommation conventionnelle : 179 kWh_{EP}/m².an



Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'ECS et le refroidissement
 Estimation des émissions : 9 kg_{eqCO2}/m².an.



Descriptif du logement et de ses équipements
(voir descriptif plus complet dans la « fiche technique » ci-après)

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs :	Système de chauffage :	Système de production d'ECS :
Murs en blocs de béton creux - Ep: 20 et - - Isolé: ITI - Ep: Inconnue - RIsolant: De 1989 à 2000 Murs en blocs de béton creux - Ep: 20 et - - Isolé: ITI - Ep: Inconnue - RIsolant: De 1989 à 2000	1 - Installation de chauffage sans solaire - Type: Générateur à effet joule direct - Energie: Electricité	Production électrique classique à accumulation vertical
Toiture :	Emetteurs :	Système de ventilation :
Plafond en plaque de plâtre - Isolé: ITI	Convecteur électrique NFC	Ventilation mécanique auto réglage après 82
Menuiseries :	Système de refroidissement :	
Porte opaque pleine isolée toute menuiserie Fenêtres battantes - Menuiserie Pvc Double vitrage VIR Portes-fenêtres battantes avec soubassement - Menuiserie Pvc Double vitrage VIR Portes-fenêtres battantes avec soubassement - Menuiserie Pvc Double vitrage VIR Fenêtres battantes - Menuiserie Pvc Double vitrage VIR		
Plancher bas :	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :	
Dalle béton - Isolé: Non	Non	
Energies renouvelables :	Quantité d'énergie d'origine	KWh _{EP} /m ² .an
		0
Type d'équipements présents utilisant énergies renouvelable :		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue

éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Energie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc...). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Energie constate au niveau national.

Energies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat de 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 ou 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température « Hors gel » fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Eteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes,
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit,
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages**Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo-compactes ou fluorescentes),
- Evitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques,...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique/audiovisuel :

- Eteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Electroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle
Remplacement ou renforcement de l'isolation du plancher des combles perdus par ajout d'isolant afin d'obtenir une résistance thermique $R > \text{ou } =$ à $7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$.	189
Remplacement du ballon électrique par un chauffe-eau thermodynamique sur air extérieur.	188

Commentaires :

Art. L. 134-3 – IV Le diagnostic de performance énergétique n'a qu'une valeur informative. L'acquéreur ou le locataire ne peut se prévaloir des informations contenues dans ce diagnostic à l'encontre du propriétaire.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.developpement-durable.gouv.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par

Diagnostic de performance énergétique Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifié (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Données d'entrée et valeurs renseignées

Département : HERAULT Altitude (m) : 35 Type de bâtiment : Habitation (maison individuelle) Année de construction : De 1989 à 2000 Surface habitable (m ²) : 89.95 Hauteur moyenne sous plafond (m) : 2.50	Nombre de logements du bâtiment (le cas échéant) : 1 Puissance électrique souscrite (le cas échéant) : Surface des capteurs photovoltaïques (m ²) (le cas échéant) : Production d'électricité par une micro-éolienne (le cas échéant) : Ville réseau de chaleur (le cas échéant) : Nom du réseau :
---	--

Locaux non chauffés

Nom	Type	Surface sol	Surface mur	Surface plafond	Surface totale	Local isolé	Surf. /local chauffé	Local chauffé isolé
Combles	Combles faiblement ventilés	49	0	59	108	Non	49	Oui

Planchers bas

Surface (m ²)	Type	Isolé	Epaisseur isol. (cm)	Année des travaux d'isol.	Périmètre plancher (m)	Type isolation	Inertie lourde	Locaux non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m ²)	Isolé
49	Dalle béton				19	Non	Oui	Plancher sur terre-plein		

Planchers haut

Surface (m ²)	Type	Type toiture	Isolé	Epaisseur isol. (cm)	Année travaux d'isol.	Type isolation	Inertie lourde	Locaux non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m ²)	Isolé
49	Plafond en plaque de plâtre	Combles perdus	Oui	Inconnue	De 1989 à 2000	ITI	Non	Combles	49	Oui

Murs

Surface (m ²)	Type	Epaisseur (cm)	Isolé	Eaisseur. Isol. (cm)	Année Travaux d'isolation	Type isolation	Inertie lourde	Locaux non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m ²)	Isolé
50.00	Murs en blocs de béton creux	20 et -	Oui	Inconnue	De 1989 à 2000	ITI	Non	Paroi extérieure		

47.50	Murs en blocs de béton creux	20 et -	Oui	Inconnue	De 1989 à 2000	ITI	Non	Paroi extérieure		
-------	------------------------------	---------	-----	----------	----------------	-----	-----	------------------	--	--

Portes									
Surface (m²)	Type de porte	Largeur dormant	Localisation menuiserie	Retour isolant	Mur affilié	Locaux non chauffés/Mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé	
1.89	Porte opaque pleine isolée toute menuiserie	5	Au nu intérieur	Sans retour	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Paroi extérieure			

Fenêtres												
Surf. (m²)	Menuiserie	Largeur dormant	Local. Menuiserie	Retour isolant	Type paroi	Etanchéité (joint)	Type vitrage	Angle	Epaisseur lame	Remplissage	Fermetures	Orient.
1.20	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Fenêtres battantes	Avec	Double vitrage VIR	Vertical	20	Air sec	Fermeture sans ajours en position déployée	Nord
2.20	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes avec soubassement	Avec	Double vitrage VIR	Vertical	20	Air sec	Fermeture sans ajours en position déployée	Sud
2.20	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Portes-fenêtres battantes avec soubassement	Avec	Double vitrage VIR	Vertical	20	Air sec	Fermeture sans ajours en position déployée	Sud
1.20	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Fenêtres battantes	Avec	Double vitrage VIR	Vertical	20	Air sec	Fermeture sans ajours en position déployée	Sud
1.20	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Fenêtres battantes	Avec	Double vitrage VIR	Vertical	20	Air sec	Fermeture sans ajours en position déployée	Sud
0.60	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Fenêtres battantes	Avec	Double vitrage VIR	Vertical	20	Air sec		Nord
1.75	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Fenêtres battantes	Avec	Double vitrage VIR	Vertical	20	Air sec		Nord
0.60	Menuiserie Pvc	5	Au nu intérieur	Sans retour	Fenêtres battantes	Avec	Double vitrage VIR	Vertical	20	Air sec		Nord

Fenêtres (suite)										
Masques proches	Avancée	Rapport Balcon/Baie	Obstacle d'environnement	Hauteur angle (°)	Mur affilié	Simple/Double	Locaux non chauffés/mitoyenneté	Surface (m²)	Isolé	
Aucun			Homogène	30° <= <60°	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure			
Aucun			Non		Mur 1 - Murs en blocs de	Simple	Paroi extérieure			

			homogène		béton creux				
Aucun			Non homogène		Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure		
Aucun			Aucun		Mur 2 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure		
Aucun			Aucun		Mur 2 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure		
Aucun			Homogène	30° <= <60°	Mur 2 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure		
Aucun			Homogène	30° <= <60°	Mur 2 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure		
Aucun			Homogène	30° <= <60°	Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Simple	Paroi extérieure		

Ponts thermiques		
N° de mur	Autre partie	Longueur PT (m)
Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Plancher bas 1 - Dalle béton	20
Mur 2 - Murs en blocs de béton creux	Plancher bas 1 - Dalle béton	19
Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Porte 1 - Porte opaque pleine isolée toute menuiserie	5.1
Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 1 - Menuiserie Pvc	4.4
Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 2 - Menuiserie Pvc	5.4
Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 3 - Menuiserie Pvc	5.4
Mur 2 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 4 - Menuiserie Pvc	4.6
Mur 2 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 5 - Menuiserie Pvc	4.6
Mur 2 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 6 - Menuiserie Pvc	3.2
Mur 2 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 7 - Menuiserie Pvc	5.5
Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Fenêtre 8 - Menuiserie Pvc	3.2
Mur 1 - Murs en blocs de béton creux	Plancher intermédiaire périphérique	20
Mur 2 - Murs en blocs de béton creux	Plancher intermédiaire périphérique	19

Renouvellement d'air				
Renouvellement d'air par	Fenêtres sans joint et cheminée sans trappe	Fenêtres sans joint ou cheminée sans trappe	Autres cas	% fenêtre avec joint
Ventilation mécanique auto réglage après 82			X	100

Facteur d'intermittence			
Equipement d'intermittence	Chauffage	Régulation pièce par pièce	Système
Absent	Divisé	Avec	Autres systèmes

Chauffages									
Surface (m ²)	Type générateur	Energie	Température	Année	Chaudière bois	Puissance nominale (Kw)	Puissance veilleuse	Régulation	Régulation d'installation
84.85	Générateur à effet joule direct	Electricité							Convecteur électrique NFC

Chauffages (suite)						
Type d'émetteur	Type de distribution	Volume hab.	Nbre radiateur gaz			
Convecteur électrique NFC	Pas de réseau de distribution					

Ecs									
Type de production	Type d'installation	Localisation	Volume du ballon (en litre)	Energie	Fonctionnement	Type de chaudière	Ancienneté	Puissance nominale	Classe bois
Production électrique classique à accumulation vertical	Individuelle	En volume habitable et pièces alimentées contiguës	200	Electrique				1.856	

Ecs (suite)		
Solaire	Ancienneté	Air
Aucun		

Climatisations - Refroidissements			
% de surface climatisée	Ou surface en (m ²)	Etage en immeuble	Type de climatisation

Explication personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble			
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
				Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique www.ademe.fr